ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 46041

Texte de la question

M. Philippe Legras souhaiterait interroger M. le ministre delegue au budget sur le sort de la presse specialisee apres l'annonce de la suppression progressive des abattements fiscaux dont beneficient les journalistes. Cette suppression qui concerne une centaine de professions repond a un souci de justice fiscale. Cependant, l'aide publique qui a ete annoncee pour compenser cette suppression sera concentree sur la presse d'information generale et politique au detriment des autres formes de presse, dont la presse specialisee, notamment la presse medicale et des professions de sante qui connait de serieuses difficultes economiques. Ce projet ne risque-t-il pas d'instaurer un systeme d'aide a deux vitesses, fonde sur une appreciation du contenu des publications, provoquant a court terme la disparition de certains titres deficitaires ? Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre a ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a annonce son intention de compenser la suppression progressive de l'abattement supplementaire de 30 % dont beneficiaient les journalistes au titre de leurs frais professionnels pour ceux d'entre eux qui, a l'issue de la reforme d'ensemble de l'impot sur le revenu, verraient leur charge d'impot s'accroitre, en combinant les effets de la suppression de cet abattement specifique et ceux de l'allegement general du bareme de l'impot sur le revenu. En revanche, le mecanisme de compensation visera l'ensemble des journalistes, des lors qu'ils sont titulaires d'une carte de presse, quelle que soit l'entreprise les employant, qu'il s'agisse de la presse ecrite ou audiovisuelle, d'une publication ou d'une agence de presse. Dans ces conditions, s'agissant plus particulierement de la presse ecrite, il ne sera pas fait de distinction selon le contenu des publications, en distinguant, par exemple, presse specialisee et presse d'information generale et politique.

Données clés

Auteur : M. Legras Philippe
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46041
Rubrique : Impot sur le revenu
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 décembre 1996, page 6397
Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1880